Collecte, mode d'emploi :

Inscrivez-vous auprès d'Actypoles : **04.73.80.26.60.**

La collecte, limitée à 5m³ par foyer, s'effectue en rez-de-chaussée ou à l'extérieur du logement, tout en évitant d'encombrer la voie publique. **Tout dépôt sur la voie publique est passible d'une amende de 135 euros si vous n'êtes pas inscrit à la collecte des encombrants. Merci de vous inscrire auprès d'Actypoles avant tout dépôt de vos encombrants.** Actypoles se réserve le droit de ne pas intervenir à l'intérieur d'une habitation en cas d'accès dangereux ou insalubrité.

Selon leur état, les encombrants et objets collectés pourront être réemployés, plutôt que d'être jetés. Actypoles peut refuser certains éléments en trop mauvais état : vaisselle et carrelage cassés, etc.

Déchets acceptés :

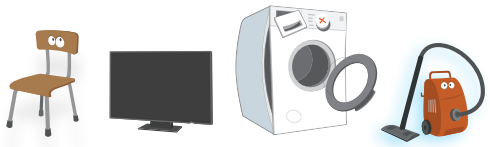

Mobilier (buffet, table, canapé...)
Literie (matelas, sommier...)
Matériel ou élément de construction (porte, fenêtre, volet, carrelage, évier, baignoire...)
Déchets d'éléments d'ameublement
Vaisselle, livres, jouets, cycles, objets décoratifs
Outils, tondeuse, motoculteurs, textiles, linge de maison, chaussures
Déchets éléctriques et électroniques (machine à laver, aspirateur, gazinière micro-ondes, chaîne-hifi, téléviseur, matériel informatique...)

Déchets refusés :

Déchets verts, gravats
Déchets toxiques ou dangereux (bouteille de gaz, extincteur, solvant...)
Déchets à caractère médical (médicaments, seringues...)
Déchets d'origine animale
Déchets collectés dans les bacs (ordures ménagères, emballages recyclables...)
ou faisant l'objet d'une collecte spécifique (verre...)
Pneus, déchets automobiles (excepté les batteries)

Thiers Dore et Montagne
L'INTERCO

Pour tout savoir sur le tri et la réduction des déchets ménagers à TDM : service prévention des déchets, 04.73.53.93.08, www.cctdm.fr

Conception : service communication TDM / Illustrations : STUT

2023

Collecte des encombrants ménagers

Un service de proximité gratuit proposé par

Thiers Dore et Montagne
L'INTERCO

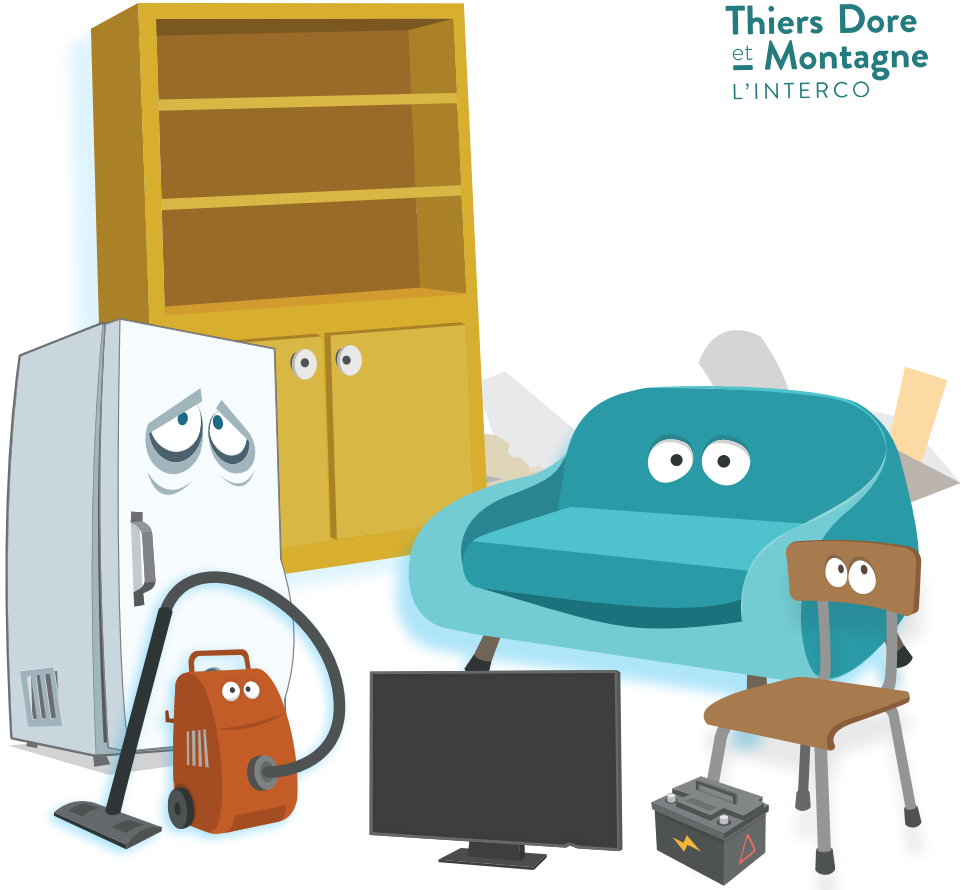

En 2023, sur les 30 Communes du territoire, TDM organise des tournées de collecte des encombrants ménagers, avec Actypoles-Thiers. Inscriptions : **04.73.80.26.60.**

(Service réservé aux particuliers)

Planning des collectes 2023

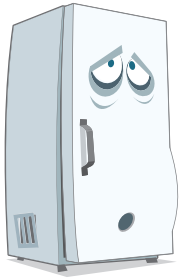

Thiers

- Jeudis 5, 12, 19, 26 janvier
- Jeudis 9 et 16 février
- Mardis 14 et 21 mars, 4 et 18 avril
- Mardis 9 et 30 mai
- Mardi 6 juin, jeudi 22 juin
- Mardi 11 juillet
- Mardi 8 août, jeudi 24 août
- Mardis 12 et 19 septembre
- Jeudi 19, mardi 31 octobre
- Mardis 7, 14 et 21 novembre
- Mardis 5 et 12 décembre

Puy-Guillaume, Paslières

- Jeudi 9 mars
- Jeudi 30 novembre

Charnat, Noalhat, Dorat

- Jeudi 30 mars
- Mardi 10 octobre

Courpière, Sermentizon Néronde-sur-Dore

- Mardi 24 janvier
- Jeudis 2, 23 février
- Jeudis 2 mars, 6 avril, 4 mai
- Jeudis 15 juin, 20 juillet, 17 août
- Jeudis 7 septembre, 5 octobre
- Jeudi 2 novembre
- Jeudis 7 et 14 décembre

Châteldon, Ris

- Jeudi 16 mars
- Jeudi 1er juin

Escoutoux, Ste-Agathe

- Jeudi 27 avril
- Mardi 5 septembre

St-Rémy-sur-Durolle, Palladuc, La Monnerie-le-Montel

- Mardi 11 avril, mardi 13 juin
- Jeudi 6 juillet, jeudi 10 août
- Jeudi 14 et mardi 26 septembre

Lachaux, St-Victor Montvianeix

- Jeudi 13 avril
- Jeudi 29 juin

Augerolles, Aubusson d'Auvergne

- Mardi 16 mai
- Mardi 18 juillet

Arconsat, Chabreloche

- Jeudi 25 mai
- Jeudi 8 juin

Sauviat, St-Flour l'Etang

- Jeudi 31 août
- Jeudi 26 octobre

Olmet, La Renaudie

- Jeudi 11 mai
- Mardi 29 août

Celles-sur-Durolle, Viscomtat

- Mardi 23 mai
- Jeudi 13 juillet

Vollore-Ville, Vollore-Montagne

- Mardi 27 juin
- Jeudi 28 septembre
- Jeudi 12 octobre

Pour vous inscrire : **04.73.80.26.60. (Actypoles Thiers)**